

Rentrée scolaire 2010/2011



# Inscriptions Scolaires

## Qui peut s'inscrire ?

### Parents domiciliés à Castelnaudary

- Tous les enfants nés avant 2008.
- Enfants nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2008 et le 31 Mars 2008.
  - Inscription sans condition, sous réserve que l'enfant soit propre (dans la limite des places disponibles).
- Enfants nés entre le 1<sup>er</sup> Avril 2008 et le 30 Septembre 2008.
  - Inscription sur une liste d'attente.
- Enfants nés entre le 1<sup>er</sup> Octobre 2008 et le 31 Décembre 2008 ne seront pas scolarisés.

### Parents domiciliés hors de Castelnaudary

L'autorisation du Maire de la Commune de résidence est obligatoire et l'inscription est faite sous réserve de places disponibles.

## Comment s'inscrire ?

Les parents doivent se munir :

- du Livret de Famille,
- du Carnet de santé de l'enfant,
- d'un justificatif de domicile (Quittance EDF, ou Téléphone ou Impôts),
- du Certificat de radiation (dans le cas où l'enfant a déjà été scolarisé).

## Où et Quand s'inscrire ?

Les Pré Inscriptions scolaires se feront auprès du Service Affaires Scolaires :  
39 rue Général Dejean.  
du 3 au 18 mai 2010.

Inscriptions définitives et demandes dérogation du 31 mai au 8 juin 2010.

Rentrée scolaire 2010/2011



*Inscriptions*  
*Garderies*  
*Restauration*

### Qui peut s'inscrire ?

- Tous les enfants dont les deux parents travaillent.

### Comment s'inscrire ?

Se munir :

- des attestations d'employeurs.

### Où et Quand s'inscrire ?

**MATERNELLES** : Toutes les inscriptions (Garderie et Cantine) se feront auprès du Service des Affaires Scolaires : 39 rue Général Dejean

**ELEMENTAIRES** : Les inscriptions cantine se feront auprès du Service des Affaires scolaires.

Les inscriptions garderie/étude se feront à la rentrée, auprès de la Direction de l'école.

Elles débuteront le :

. **lundi 21 juin 2010**

